

### Tarif des douanes

**L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole sur le bill C-15 concernant les modifications à apporter aux tarifs douaniers, j'aimerais me contenter d'en appeler au ministre des Finances (M. Macdonald) afin qu'il supprime les droits de douane sur certains articles culturels précis. Depuis l'annonce de la politique officielle de multiculturalisme du gouvernement fédéral, il y a cinq ans ce mois-ci, nous avons assisté à une recrudescence d'activités, d'organisations ethnoculturelles, particulièrement riches en présentations folkloriques. Le gouvernement fédéral les encourageait ces groupes ethniques non seulement à préserver leur héritage culturel, mais également à le développer, afin de partager avec les autres citoyens une appréciation de plus en plus marquée de la richesse culturelle de leur pays d'origine. Ces organisations ethnoculturelles—et je ferai remarquer que ce sont des associations bénévoles—ont dû engager des frais considérables pour se procurer des costumes nationaux, des instruments rares et autres objets qui viennent enrichir les festivals, les expositions, les conférences et autres activités culturelles.

En outre, ces mêmes associations ethnoculturelles visitent d'autres pays ou reçoivent la visite de groupes culturels suivant leur propre initiative ou dans un esprit de collaboration, conformément aux accords culturels conclus entre le Canada et d'autres pays, par exemple le récent accord culturel entre le Canada et le Japon. Il nous appartient donc d'appuyer ces organismes ethnoculturels, notamment ceux à but non lucratif, qui nous demandent de supprimer les droits de douanes sur des articles importés introuvables au Canada. Je veux parler plus particulièrement des coûteux costumes nationaux pour les groupes de danse au Canada. Ils sont imposés sous le numéro tarifaire 52305-1 qui prévoit un droit de 22.5 p. 100 sur leur valeur en vertu du tarif de la nation la plus favorisée applicable à des importations de nombreux pays.

● (1630)

Si les costumes sont faits de tissus dont les fibres synthétiques constituent 50 p. 100 ou plus, en poids, de la matière textile qui les compose, et ne contenant ni laine ni poil, ils sont assujettis en vertu du numéro tarifaire 56300-1, à un droit *ad valorem* au taux de 25 p. 100. Ce tarif s'applique aussi aux numéros tarifaires 53305-1, 56805-1 et 61105-1. Je voudrais signaler au ministre des Finances que les articles en cause sont authentiquement nationaux et qu'on ne peut pas se les procurer au Canada. Ils sont faits à la main par des artistes ou des artisans spécialisés et incorporent les traits caractéristiques traditionnels ou artistiques de la région géographique d'origine. Naturellement, ils sont chers. Un costume national de ce genre peut coûter \$500 ou même plus; or lorsqu'un groupe de 24 danseurs doit utiliser ces costumes, le coût à l'association culturelle qui les engage est assurément fort élevé. Nous devrions assurément pouvoir accorder à ces associations l'entrée en franchise de ces costumes.

J'ai présenté des doléances semblables au ministre des Finances et au ministre du Revenu national (M<sup>lle</sup> Bégin), non seulement aux ministres actuels mais à leurs prédécesseurs depuis 1969. Aussi le prétexte que les fonctionnaires concernés n'aient pas le temps de se pencher sur le problème n'est-il pas valide. Je prie donc cet après-midi le ministre des Finances, non seulement de reconnaître le problème et de le considérer avec sympathie, mais surtout d'accorder une attention favora-

[M. Mazankowski.]

ble à une requête légitime pour l'entrée en franchise attendue depuis longtemps de tels articles à caractère culturel.

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je veux démontrer, dans mon intervention de cet après-midi, que les modifications proposées au Tarif des douanes auront pour effet à long terme de détruire nombre des industries naturelles du Canada, et je vais surtout m'attacher aux industries suivantes, savoir l'industrie maraîchère, l'industrie horticole et les pépinières, car ces modifications n'offrent pas une protection tarifaire suffisante. Le député de Vegreville (M. Mazankowski), qui est intervenu avant moi dans le débat, a signalé que ces révisions avaient pour objet de réduire les prix alimentaires. C'est là un effet à court terme. Mais à long terme—et dans un avenir pas si lointain que ça—elles auront pour effet d'acculer directement à la faillite certaines de ces industries productrices de denrées alimentaires, dont une que j'ai mentionnée en particulier, parce qu'elles ne bénéficieront pas de la protection dont elles ont besoin.

Pour donner le ton de mon intervention, je vais revenir à une motion que je présente régulièrement depuis quatre ans en vertu de l'article 43 du Règlement, dans l'espoir de faire comprendre plus tôt l'urgence de mon message. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, qu'au moment de l'équinoxe de printemps chaque année j'ai pris l'habitude, depuis que je suis à la Chambre, d'offrir aux députés des jonquilles de ma circonscription, alors qu'il y a encore de la neige ici. Le geste n'est pas seulement symbolique, il a une signification plus profonde. Le ministre des Finances m'a dit qu'il avait été très heureux de recevoir ces jonquilles. Je lui ai demandé s'il avait pu pénétrer le sens caché derrière ces fleurs. Je voudrais donc vous lire la motion que j'ai présentée le 23 mars de cette année et qui se trouve à la page 12043 du *hansard*. Je la cite:

Que le ministre de l'Agriculture, en collaboration avec son collègue, le ministre des Finances, entreprenne la révision des règlements en vue de l'imposition de droits de douane saisonniers sur les fruits, les légumes et les fleurs importés au Canada pour que les producteurs de fruits, de légumes et de fleurs de la circonscription maraîchère d'Esquimalt-Saanich et des autres circonscriptions de la zone maraîchère du Canada, puissent continuer leur commerce et apporter à ceux d'entre nous qui devons passer une si grande partie de notre vie sous la neige dans l'Est du pays le symbole du printemps que représentent si joliment les jonquilles offertes aux députés.

Cette partie du message est tombée dans l'oreille de sourds. Ils ont été tellement ravis de recevoir les jonquilles qu'ils n'ont pas su voir plus loin que les fleurs. Mais, depuis quatre ans déjà, j'essaie par ce geste de sauver une industrie. C'est une industrie qui nous nourrit, et les révisions proposées tendent à la détruire. Le gouvernement tue cette industrie; il cherche à nous forcer à importer nos fruits et légumes d'outre-frontière. A mon avis, c'est tout à fait inacceptable.

Point n'est besoin pour moi de faire une étude climatologique ou géographique pour expliquer mon point de vue au gouvernement. Il devrait pouvoir comprendre que c'est une question de latitude, de soleil qui brille davantage dans le Nord avec l'arrivée du printemps. Avec le temps, vient l'été, alors que le soleil étant dans l'hémisphère nord, nous avons la saison de croissance. Bien sûr, la nôtre sur la côte ouest commence plus tôt, mais celle de la Californie, encore plus loin au sud, précède la nôtre, d'où le problème. Je suppose que c'est à la fois la stupidité et le manque de bonne volonté qui expliquent que le gouvernement ne voie pas le problème particulier des saisons variant d'une région à l'autre du pays; et son refus de reconnaître l'Ouest—je m'étonne que personne de